

Prévention de la délinquance et renforcement de la sécurité - Signature avec l'Etat d'un Contrat Local de Sécurité Besançon/Chalezeule

M. l'Adjoint THIRIET, Rapporteur : La sécurité est une des préoccupations principales qu'expriment nos concitoyens et le Premier Ministre, M. JOSPIN, a rappelé dans son discours de clôture du colloque de Villepinte, que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen plaçait la sûreté de l'individu au rang des droits naturels et imprescriptibles de l'homme.

C'est en effet en assurant la sécurité des Bisontins que l'on permet à ceux-ci d'accéder aux droits de liberté et d'égalité auxquels chacun d'entre nous doit pouvoir prétendre.

Notre commune est engagée depuis de nombreuses années dans de multiples actions qui participent au maintien de la cohésion sociale, et la contractualisation avec l'Etat qui est proposée aujourd'hui viendra renforcer la politique municipale en ce domaine.

Objectif du contrat

Le Contrat Local de Sécurité de Besançon/Chalezeule confortera les actions préexistantes dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la sécurité et ouvrira de nouvelles perspectives d'intervention dans un partenariat institutionnel renforcé.

Par ailleurs, le Contrat Local de Sécurité marquera la volonté d'associer largement la population de notre commune à la définition des politiques publiques mises en oeuvre pour assurer la sécurité des citoyens et les treize Conseils de Quartiers bisontins y joueront un rôle important.

Parties signataires et durée du contrat

Le Contrat Local de Sécurité fera l'objet d'une signature entre :

- L'Etat représenté par M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs,
- l'institution judiciaire représentée par M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Besançon,
- la Ville de Besançon et la commune de Chalezeule,
- le Département du Doubs,
- la Région de Franche-Comté,
- l'Education Nationale représentée par M. le Recteur d'Académie,
- la Compagnie des Transports Bisontins,
- l'Association Régionale HLM et les organismes bailleurs,
- l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions.

Le Contrat sera signé pour une durée de trois années couvrant la période allant de 1998 à 2001. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et d'une programmation de même périodicité par avenant.

Les axes d'élaboration du contrat

1) Permettre une meilleure connaissance de la délinquance et des incivilités par la mise en oeuvre d'un observatoire permanent de la sécurité.

2) Améliorer la coordination des intervenants.

3) Développer la sécurité de voisinage par le renforcement de la police de proximité, l'amélioration de l'accueil des victimes, l'information de la population et la reconquête de l'espace public par les institutions.

4) Le renforcement de l'action judiciaire.

5) Le développement de l'aide aux victimes.

6) Renforcer la citoyenneté par la mobilisation des habitants.

7) Sécuriser l'environnement urbain.

Les engagements de la Ville

- assurer la mise en oeuvre et l'animation de l'Observatoire de la Sécurité et de la Cellule des Correspondants de Sécurité,

- favoriser la consultation des habitants et la communication avec ceux-ci par le biais des Conseils de Quartiers,

- participer avec les Services de l'Etat au renforcement de la coordination des intervenants en matière de sécurité,

- poursuivre la politique qu'elle mène dans les quartiers d'habitat social notamment en direction des familles en difficulté et de la jeunesse,

- conforter le lien entre la Police Municipale et les Services de Police d'Etat,

- persévérer dans le développement d'une Police Municipale de Proximité,

- participer à la reconquête de l'espace public par la création d'emploi-jeunes en qualité d'agent de vie quotidienne,

- soutenir la création d'agents locaux de médiation,

- pérenniser son soutien à des actions de prévention spécialisée en direction des jeunes les plus en difficulté,

- participer au développement des dispositifs d'aide et d'information des victimes d'infraction,

- assurer le fonctionnement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et de ses commissions.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter les orientations du Contrat Local de Sécurité et autoriser M. le Maire à procéder à sa signature.

«M. LE MAIRE : Je vous demanderai d'écouter ce que disent les rapporteurs car c'est important. Les conversations particulières sont terminées, y compris ici.

M. THIRIET : Nous avons en notre possession deux documents, d'une part le projet de contrat local de sécurité et d'autre part, et c'est indiscutablement un appui, vous avez eu un 4 pages concernant le compte rendu d'activités du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance pour cette année.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour être bref je ne reprendrai ni les attendus de la délibération, ni le projet de contrat qui vous est proposé et qui a fait l'objet, comme M. le Maire l'a dit, de nombreuses rencontres avec les différents partenaires et avec les services de la Préfecture, donc des partenaires, des signataires qui vont bien au-delà des services d'Etat et des collectivités. Avec M. le Préfet, nous nous étions fixé deux contraintes fortes.

Première contrainte : bien rédiger le contrat local de sécurité de la Ville de Besançon et pas celle d'une autre ville, etc., donc coller au terrain, à la réalité locale, c'est donc la première partie du document sur le diagnostic.

Deuxième contrainte : être le plus proche possible des préoccupations des habitants. Ainsi ce document dégage trois traits caractéristiques. Il cherche à être cohérent, équilibré et proche des préoccupations de nos concitoyens.

D'abord ce document est cohérent. Il s'inscrit dans la démarche engagée par le Gouvernement après le colloque de Villepinte d'octobre 1997 qui, je vous le rappelle, avait affirmé que les problèmes de sécurité, de sûreté étaient la seconde priorité après la lutte pour l'emploi.

Deuxièmement, il s'appuie sur le travail réalisé depuis des années par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et en particulier sur les propositions émanant de ses commissions. C'est un document dans la continuité des démarches entreprises et je vous fais remarquer qu'il y a un certain nombre de villes, y compris de notre taille, qui ont un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance dormant, ce qui n'est pas notre cas. A Besançon, le Conseil ne se réunit en commission plénière qu'une ou deux fois par an ; par contre les commissions sont actives et c'est à partir des commissions que nous avons établi les propositions de la Ville pour le contrat local de sécurité.

Il s'appuie sur le travail plus récemment engagé par l'Observatoire de la Sécurité qui met en relation tous les services de l'Etat, les logeurs, la Municipalité, la CTB et bien d'autres pour établir chaque mois l'état des infractions et des incivilités, -ce que les documents de police ne donnent pas- commises sur le territoire communal. A partir des constats et analyses, les partenaires pourront préconiser des actions concrètes.

Dans le dernier document réalisé pour le mois de mai, on constate que par rapport au mois précédent, les points représentant les actes délictueux sont moins nombreux. Cela veut dire que la situation est plus calme, souhaitons que cela dure comme disaient certains.

Troisièmement, ce document cohérent cherche à prendre en compte la réalité de l'insécurité mais aussi intégrer, M. le Préfet, M. le Procureur l'ont dit, le sentiment d'insécurité qui navigue en dehors des réalités même des plaintes et autres. Donc, premier point : un document cohérent.

Deuxième élément : une démarche équilibrée et ce n'est pas si facile. Il ne s'agit pas de tomber par opportunisme ou populisme dans le tout répressif que certains souhaiteraient. Nous voulons raison garder et établir un contrat qui prenne en charge les aspects que nous avons déjà définis, la prévention, la sanction, l'aide aux victimes et l'éducation à la citoyenneté. Avec M. le Préfet, M. le Procureur de la République, le Maire de Besançon a voulu établir clairement la nécessaire complémentarité de cette triple démarche sans abandonner et rétrograder l'une d'entre elles. C'est ainsi que le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance sera naturellement le lieu de vérification de la politique engagée et de préconisation des actions à mettre en oeuvre en s'appuyant sur l'Observatoire de la Sécurité déjà cité. Tous les acteurs et les organismes représentés sur le terrain seront donc étroitement liés à la réflexion.

Troisième caractéristique : une volonté d'être proche des préoccupations des habitants. Déjà dans sa réalisation, ce contrat a été élaboré avec des habitants, des associations, des représentants de groupes professionnels et vous avez pu voir dans la presse que M. le Préfet, M. le Maire, M. le Procureur de la République s'étaient même rendus au Conseil de Quartier de Planoise pour répondre aux questions. Ce contrat s'engage maintenant à continuer cette consultation et donne une place significative aux conseils de quartiers. Je vous informe au passage que nous installerons demain le treizième et dernier dans la Boucle. Les commissions sécurité des conseils pourront émettre leurs avis et propositions et rencontrer les personnels de la police nationale et de la police municipale. Cela a déjà commencé avec un certain nombre de conseils de quartier.

Ainsi donc ce qu'attendent les Bisontins, c'est que leur vie quotidienne soit plus tranquille, c'est inscrit dans le contrat local de sécurité, qu'ils puissent se déplacer normalement, cela avait été dit à Villepinte : pouvoir être tranquille, se déplacer normalement, c'est un droit fondamental. Ce que ce contrat local veut, c'est réaliser je dirais la mise en musique de tous les partenaires. Je ne vais pas reprendre ce que vous avez dans le document, mais cela veut dire que depuis maintenant quelques semaines, quelques mois nous avons des policiers de proximité de la Ville plus nombreux et qu'on repère, des adjoints de sécurité de l'Etat plus nombreux et qui sont aussi repérés, des agents de vie quotidienne municipaux. De même, en ce moment des organismes bailleurs sont en train de former en commun pour les installer sur leur parc respectif les agents de médiation sociale. La CTB s'organise également de cette façon.

Tout ceci se met en place en lien avec les habitants et les associations. C'est donc tous ensemble que nous reconquerrons nos espaces proches, que nous permettrons aux jeunes de construire ou de retrouver ces fameux repères dont tout le monde parle, il faut dire que certains adultes devraient aussi les retrouver.

Je terminerai donc en disant que la mise en forme de ce contrat qui a duré plus de six mois, s'est faite dans un climat serein et partenarial. Nous avons même accueilli M. DUVERGET à sa demande lors d'une réunion de la 9^{ème} Commission. Ce qui est important, j'avais un peu de crainte sur ce point, c'est que chacun des partenaires du contrat a commencé à installer ses agents de proximité avant même la signature de ce contrat, c'est-à-dire que si vous allez dans la ville et à Planoise, vous y rencontrez les adjoints de sécurité et tout le monde, aussi bien les habitants que les associations de commerçants qui, de ce point de vue-là sont très sensibles au climat, nous ont dit qu'effectivement les choses allaient mieux.

Donc le temps pris a permis d'élaborer un document sérieux qui sera mis à jour chaque année pendant les trois ans de son existence.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint de cette concision sur un dossier, c'est vrai, important. Finalement, est-ce qu'il faudra le signer car tout est mis en place déjà, tout fonctionne bien comme tu as dit avant même qu'il ne soit signé ? Il vaut mieux quand même.

M. THIRIET : On va le signer puisque ce sera fait en Préfecture avec différents partenaires importants qui vont bien au-delà des administrations d'Etat et des collectivités.

M. JACQUEMIN : C'est un peu le sens de ma question, Monsieur le Maire. Nous avons vu que les engagements de la Ville étaient nombreux mais parmi ces engagements qui sont actés aujourd'hui, y en a-t-il des nouveaux, y a-t-il des actions nouvelles ? M. le Maire vient de dire à l'instant que tout cela fonctionnait déjà, alors recherchez-vous un effet de compilation de ce qui est fait, voulez-vous conforter une politique déjà engagée depuis un certain temps, y a-t-il des actions nouvelles ? Par exemple, vous dites création d'emplois jeunes, est-ce qu'il y aura de nouvelles créations d'emplois jeunes ou pas et s'il y a des actions nouvelles parmi celles qui sont évoquées ici, peut-on avoir une approche du coût financier de ces opérations ?

M. DUVERGET : Tout d'abord peut-être une petite boutade : il nous faudrait vraiment un mini contrat local de sécurité pour pouvoir monter tranquillement maintenant jusqu'à cette salle chaque fois que nous avons une session du Conseil Municipal.

En ce qui concerne ce dossier, il correspond tout à fait au cahier des charges national. Il est adapté effectivement à la Ville de Besançon. Je n'aurais pas tout à fait le même optimisme sur l'évolution des chiffres que M. THIRIET. J'en retiens un concernant la délinquance sur la voie publique qui est en hausse : les vols avec violence dont ceux contre les femmes + 50 %. Donc tous les chiffres sont effectivement de toute façon préoccupants.

Trois remarques : la première, le paragraphe sur l'évaluation du sentiment d'insécurité me paraît un peu court parce qu'on a des éléments objectifs mais il y a également là-dessus un élément subjectif qui touche chaque personne différemment. Chaque personne peut, par ses réactions, par son sentiment propre d'insécurité, être conduite parfois à des réactions extrêmes et les réactions extrêmes c'est aussi ce qu'on appelle une habitude réactionnelle de l'individu qui aussi peut aller jusqu'à des situations extrêmes et jusqu'à des systèmes d'auto-défense, sans oublier bien sûr tout le contexte politique national qui peut évoluer en fonction de ce sentiment d'insécurité. Je crois que là il y a un effort à faire me semble-t-il dans la prise en compte, dans l'analyse de ce sentiment d'insécurité. Je sais que c'est une démarche qui est beaucoup plus sociologique que statistique mais ça me semble important.

Deuxième élément, vous le relevez d'une façon assez pudique sur les dégradations en fin d'année, notamment dans les transports bisontins. L'augmentation de ces dégradations en fin d'année coïncide avec les événements similaires relevés dans de nombreuses villes de France et très largement relatés par les médias. C'est vrai, la puissance des médias dans ce domaine-là doit être analysée et notamment la puissance de l'image. Aujourd'hui on essaie de réguler les films, la fiction. Dans les films de fiction, on doit aujourd'hui limiter la violence et on informe la population de cela. Par contre, dans la relation de l'actualité par l'image essentiellement, il n'y a pour l'instant pas de limite et on sait très bien que chacun décode l'image à sa façon et que les jeunes, les adolescents n'ont pas du tout la même analyse de l'image que les adultes. On commence seulement en France à se préoccuper d'ailleurs de séances de formation sur ce que l'image peut permettre de transporter comme vecteur de violence. Il me semble qu'il faut qu'on aborde cela, pas seulement sur le plan de la Ville de Besançon, pas seulement avec les médias de la région mais bel et bien une fois pour toutes avec le plus grand discernement.

Vous évoquez la création d'une cellule de crise en cas d'urgence. L'été commence, nous y sommes, et l'image d'une ville est liée à la qualité de l'accueil pour les touristes. Nous sommes donc dans une période peut-être encore un peu plus difficile où une population oisive peut se laisser aller à certains débordements, cherche à se « distraire » et où la population des touristes, je l'espère, viendra nombreuse encore cette année à Besançon. Et en fait, ce qui peut se passer vis-à-vis des touristes l'été a encore une résonance plus grande sur l'image de la ville, peut-être malheureusement, que ce qui se passe pratiquement quotidiennement durant l'hiver, durant le moment où chacun travaille. Je voulais savoir si des dispositions particulières dans le cadre de ce contrat sont d'ores et déjà prises pour la saison d'été à Besançon, à la fois pour les habitants bien sûr mais également pour tous les visiteurs.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, tout vient à point à qui sait attendre dit le dicton populaire. A mi-mandat, vous vous décidez enfin à nous présenter votre politique en matière de sécurité. Le 22 avril 1996, lors du recrutement du responsable du Service Police Municipale, nous vous avons demandé quelle était la politique de sécurité arrêtée par le Maire. Vous nous aviez répondu et je cite : on en aurait pour très longtemps donc on vous l'expliquera par la suite. Donc j'en conclus que ce rapport est la réponse que nous attendions.

En nous présentant ce contrat, vous admettez finalement qu'il y a de réels et graves problèmes d'insécurité à Besançon : les voitures qui brûlent, les bus cailloutés, les agressions physiques et verbales dont se plaignent tant de Bisontins, tout ceci ne serait donc pas un fantasme collectif mais malheureusement une triste réalité. Dans cette assemblée, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, les élus du Front National ont toujours été les seuls à tirer la sonnette d'alarme et pour unique réponse, la politique de l'autruche. Dans notre ville, les problèmes sont moins importants, nous ne sommes tout de même pas à Chicago, combien de fois avons-nous entendu cela. Lorsque vous nous dites que la sécurité est un droit essentiel de notre constitution, je suis entièrement d'accord. Par contre, que nous proposez-vous dans ce contrat local de sécurité ? Conforter les actions préexistantes dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la sécurité, ce qui semble signifier que vous allez débloquer des crédits supplémentaires pour renforcer des actions déjà existantes, actions qui paradoxalement semblent ne pas être véritablement efficaces puisque vous êtes obligé de faire ce contrat. Aujourd'hui nous avons à examiner de nombreux rapports qui ont un lien avec la fameuse politique de la ville : des crédits importants sont prévus, des associations vont être subventionnées. Tout ceci va coûter très cher aux contribuables bisontins et pour quel résultat puisque vous reconnaissez par ce contrat l'inefficacité de ce dispositif. L'insécurité existe, ce n'est pas une vue de l'esprit mais revenons sur certains axes de ce contrat.

Premièrement, est-il nécessaire de mettre en place un observatoire de la délinquance et des incivilités ? N'est-ce pas là le rôle de la police nationale ? Ne dispose-t-elle pas de statistiques, de chiffres que nous pourrions connaître ? Vous voulez participer avec les services de l'Etat à un renforcement de la coordination des intervenants en matière de sécurité, vous n'avez donc pas besoin de cet observatoire qui fera double emploi.

Deuxièmement, l'aide aux victimes me semble être la moindre des choses, je m'étonne qu'il faille d'ailleurs le préciser ainsi.

Troisièmement, dans toutes ces mesures, je note que le renforcement du nombre des policiers municipaux et une formation appropriée ne sont pas réellement prévus. Vous voulez développer la sécurité de voisinage par un renforcement de la police de proximité mais comment puisque vous n'augmentez pas réellement ses effectifs et ses moyens.

Quant aux crédits de la police nationale, ils sont revus à la baisse tous les ans. Bref, très peu pour la police et la dissuasion et beaucoup pour le dialogue, l'animation et la médiation. Il est à craindre que ce contrat ne s'ajoute à la longue liste des projets inutiles et qui coûtent cher. Depuis toutes ces années, vous vous obstinez à aller toujours dans le même sens, ne voyez-vous pas que les choses continuent de s'aggraver, que l'insécurité monte, que les violences urbaines rongent notre société. La cause de tous ces problèmes serait selon vous le chômage. Je vous répondrai ceci : tout le monde a dans sa famille ou dans son entourage une ou plusieurs personnes au chômage. Ces personnes qui n'ont pas d'emploi vont-elles brûler des voitures par dépit ou par ennui ? Vont-elles agresser autrui, saccager-elles les bus parce qu'elles ont la haine de la société ? Je ne le crois pas. Ce qu'il faut rétablir, Monsieur le Maire, c'est le respect des institutions de ce pays. La République a des lois qui doivent s'appliquer à tous, il faut commencer par là sinon on n'arrivera à rien. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. PINARD : Je voudrais d'abord reprendre ce qu'a dit M. DUVERGET parce que je crois qu'il y a un déficit de réflexion sur les liens entre violence et médiatisation. Quand un observateur à Strasbourg note que chez les jeunes l'an dernier certains d'entre eux étaient très déçus de ne faire se déplacer que France 3, quand ceux qui ont eu TF1 ont le sentiment d'être les meilleurs, les médias donnent aux jeunes la possibilité de devenir des héros ou de sortir de l'insignifiance. Je ne dis pas qu'il faut se décharger sur les médias mais je dis qu'ils ne doivent pas être intouchables, qu'il doit y avoir une discussion sur le rôle de certaines images. Il y a déficit de discussion là-dessus car il existe une nomenclature comme l'a bien montré Serge HALIMI dans son livre «Les nouveaux chiens de garde».

Pour le reste, je me définis quant à moi en matière de sécurité, comme un jacobin quasiment chevènementiste. Soyons donc clairs. Nous sommes en France, dans un pays où au terme d'une lutte multi-séculaire, l'Etat a conquis le monopole de la législation, le monopole de la répression et cette évolution est tout à fait passionnante qui a conduit à l'établissement de ce monopole par l'élimination progressive des justices privées féodales, par la lutte contre l'extinction du droit de se faire justice soi-même, par la répression du duel par exemple qui a pris plusieurs siècles : RICHELIEU bien sûr mais sous l'affaire DREYFUS il y a eu des centaines de duels, il y en a eu plusieurs à Belfort. Au siècle dernier, notre brave Général MARULAZ lors d'un duel, d'un seul coup d'un seul a abattu raide mort le Marquis de SORANS-BREUREY. CLEMENCEAU s'est battu en duel 47 fois. On n'en est plus là.

L'unification du droit mettant un terme au maquis des coutumes tenant lieu de lois n'a pas été non plus une simple affaire. Quand on songe qu'à la fin de l'ancien régime, dans le Doubs, on ne comptait pas moins de 16 mesures de longueur avec 5 aunes, 5 pieds, 2 toises, 23 mesures agraires, 65 mesures de capacité pour les liquides avec des pièces, des setiers, des pintes, des chauvaux, des muids, des feuilletes sans parler des fameuses chopines, pas moins de 75 mesures de capacité pour les grains. La mesure de Montfaucon équivalait à 2,816 décalitres et était en usage dans 22 localités du plateau, celle de Cromary 2,919 décalitres, elle était en usage dans 9 paroisses de la vallée de l'Ognon. Si je dis cela c'est parce que je ne voudrais pas qu'en matière de sécurité il y ait une espèce de municipalisation des problèmes, je crois à l'Etat de droit. Il a fallu la Révolution Française pour imposer le système métrique et des instits tout au long du siècle dernier, la justice féodale étant à ce moment-là complètement éliminée.

Je suis tout à fait d'accord, le respect de la loi, l'élimination des lieux de non droit sont des pouvoirs éminemment régaliens. Que la collectivité locale, comme cela se fait, décharge la police d'un certain nombre de tâches en matière de stationnement, etc. je suis d'accord, qu'elle coopère de plus en plus comme le veut cet excellent contrat, j'en suis d'accord mais à condition qu'on n'oublie pas cette toile de fond.

Quant aux différentes sources de la violence, je ne veux pas revenir sur l'exposé qu'on vient d'entendre, mais quand je pense à une de ces formes de violence qui s'est hélas manifestée hier, qu'a-t-elle comme source, qu'a-t-elle comme origine ? Elle a comme origine l'exaltation du nationalisme et le temps n'est pas si ancien où dans les sessions de formation du Front National, on utilisait les dossiers tricolores de National Hebdo avec ce document qui s'intitule «Aurore du nationalisme» qui est lié à un Conseiller Régional que vous avez éliminé mais que vous avez bien soutenu et qui disait : nous devons appuyer tous les mouvements nationalistes à l'Est.

Ce que nous sommes en train de récupérer à Lens, est-ce que ce n'est pas des choses de ce type ? Et je crois qu'il y en a qui ont mangé leur pain blanc, qui ont cru pouvoir comme cela se faire du gras électoral à partir des questions de sécurité mais quand on a mis du fumier dans un mauvais terreau, il pousse des plantes vénéneuses et peut-être avons-nous eu déjà hier une triste récolte mais je parle là de plantes vénéneuses et nous verrons bien la suite de ce qui s'est passé à Lens hier soir. Nous étudierons attentivement ces questions-là et je répète : peut-être avez-vous mangé votre pain blanc parce qu'il y a des conduites d'apprentis sorciers qui ont parfois des conséquences extrêmement lourdes.

Je souhaiterais que ce contrat local de sécurité soit aussi pris en charge par l'Education Nationale. Je l'ai déjà dit au Préfet, à mes collègues du Conseil Général ; je trouve que l'Education Nationale ne réagit pas suffisamment, non pas à l'actualité, on ne lui demande pas de faire des baratins sur l'actualité mais pour prendre du recul, expliquer ce qu'est l'histoire du droit. Alors je me félicite quand je vois la protection judiciaire de la jeunesse avoir une exposition itinérante dans les collèges avec des plaquettes qui sont distribuées sur les droits des victimes, sur les 200 mots clés de la justice, sur les droits et devoirs des parents, sur la justice des mineurs. Je trouve qu'il se fait un excellent travail mais on devrait le compléter. Je pense y contribuer avec un certain nombre de collègues, peut-être le fera-t-on dans BVV, voir un petit peu ce qu'a été l'histoire du droit. Comment le

droit est né ? Comment les codes se sont succédé ? Quand on pense que dans cette région-ci, le plus ancien des codes dont on a une trace écrite, c'est le code des Burgondes qui remonte à 519. On devrait faire réfléchir un peu les jeunes sur ce qu'il y a dans le code des Burgondes, si quelqu'un par hasard casse une dent à un Burgonde : de rang illustre il paiera 15 sous, si c'est un esclave qui a volontairement cassé une dent à un homme libre, il subira l'amputation de la main. Si une femme mariée légitimement quitte son mari, elle sera étouffée dans de la boue (rires). Si un homme libre vole une charrue, il sera forcé de livrer au propriétaire deux boeufs avec joug, si c'est un esclave il recevra 100 coups de verge. Mais on pourrait faire réfléchir sur ce qu'a été l'élaboration progressive d'un droit qui soit conforme aux droits de l'homme et qui soit assorti de devoirs.

Entre parenthèses, si cette formation était donnée déjà aux enseignants et aux travailleurs sociaux, cela permettrait de relativiser non pas pour minimiser ce qui se passe mais pour pouvoir le mettre en situation et pour pouvoir prendre du recul. Et on ne s'en sortira que si vraiment il y a une mise en synergie, en faisceau de toutes les bonnes volontés et, moi je ne suis pas pour qu'on empile des programmes sur des programmes. Il y a des choses qu'on peut éliminer. Je pense qu'on est dans une période irréversible quant à la paix en Europe, il y a donc certains traités dont on pourrait parler un peu moins, mais, qu'il y ait une initiation à ce qu'est le droit et en même temps le devoir, contribuerait énormément à une prise de conscience chez les jeunes d'un certain nombre de repères.

M. BONNET : Je me disais que si le duel existait encore, Joseph PINARD aurait largement battu le record de CLEMENCEAU (rires) mais ce n'est pas le sujet de mon intervention.

M. LE MAIRE : Vous commencez toujours par une pique.

M. PINARD : Je veux demander s'il s'exprime au nom d'UDF Canal Historique ? (rires).

M. BONNET : Je vais faire comme vous souvent, je ne vais pas répondre pour une fois. Je précise quand même que c'était une pique gentille à M. PINARD parce qu'il y a des duels qu'il aurait faits et qu'on aurait partagés pour notre région.

Je voulais dire que par rapport à la sérénité évoquée tout à l'heure qu'on aurait en commission et qu'on n'aurait pas en conseil, la sérénité est valable sur certains dossiers mais que la grande vigilance est valable sur d'autres. Sur un tel sujet pour Besançon, automatiquement la seule position républicaine est une position consensuelle avec vigilance. Il s'agit de la sécurité à Besançon, il s'agit du bien vivre à Besançon, il s'agit de sujets complexes qui dépassent bien évidemment nos clivages politiques et pour ma part je partage le souci de voir une démarche harmonieuse entre prévention, répression, aide aux victimes et sécurisation de l'environnement urbain. On l'a dit en commission, on le dit ici et l'ensemble des élus UDF et RPR partagent cette position.

J'aurai simplement moi un bémol que j'ai déjà évoqué en commission. Vous direz sans doute que je me répète, mais tant pis j'assume, sur le fait que là encore on met l'accent avant tout pour ce qui est de connaître le quartier sur les conseils de quartier alors que le Préfet lui-même dans son souci de bien connaître les quartiers avait parlé de beaucoup de choses ; on en revient aux conseils de quartier comme moyen de faire parler les habitants. Je suis sur le fond hostile aux conseils de quartier imposés partout, je l'ai déjà dit, je suis aussi dans la forme amené à constater que dans les différents quartiers ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas, ça dépend, ce n'est pas toujours représentatif et vous ne pourrez pas m'affirmer le contraire. J'en veux pour preuve que pour le conseil de quartier de la Boucle qui doit se réunir je crois demain, il semblerait qu'à l'heure actuelle, toutes les boîtes aux lettres de la Boucle n'aient pas été servies ; pour ma part je n'ai rien reçu, or j'habite dans la Boucle. Donc est-ce représentatif ? Je ne parle pas de mon cas personnel, il y a eu d'autres quartiers dans lesquels la première réunion a eu lieu sans que toutes les rues soient desservies. Vous me direz que c'est du détail.

M. LE MAIRE : C'est distribué par la Poste.

M. BONNET : Même si c'est distribué le matin même, ce sera peut-être un peu tard pour que les gens se libèrent. C'est peut-être un détail mais j'ai eu quand même beaucoup d'échos déjà, depuis que les conseils de quartiers se mettent en place, de personnes qui n'ont pas pu au départ y aller parce qu'elles n'ont pas été informées en temps utile. C'est une chose, après je ne suis pas sûr que cela fonctionne aussi bien qu'on nous le dit en commission et en conseil, il y a parfois des tiraillements entre les co-présidents, l'un étant là pour dire ce que la Ville souhaite et l'autre étant là pour s'exprimer au nom des habitants, mais vous me direz c'est normal. Qui en définitive a raison ? J'aimerais savoir parce que la question de fond est là : est-ce que les quartiers sont là pour s'exprimer ou pour recevoir des ordres de la Ville ? Je reste extrêmement perplexe sur ce sujet et je suis extrêmement déçu qu'on mette encore l'accent sur les conseils de quartier car ce n'est pas pour moi le moyen d'aborder les problèmes des quartiers. C'est quand même un élément important de ce contrat, donc c'est pour moi un bémol à celui-ci.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Simplement sur les conseils de quartier, le co-président de Palente-Orchamps est là dans la salle, nous avons fait le même travail qui a été fait à Planoise avec l'ensemble des responsables du secteur de la Ville sur une information en direction des responsables d'associations, des responsables enseignants, des directeurs d'école, des enseignants du quartier. Je peux vous assurer qu'il y avait réellement une force de sécurité qui se dégageait à partir du moment où tous ces gens-là ensemble tenaient le même discours et étaient tous mobilisés pour faire en sorte que tout le monde puisse à un moment donné évoluer dans un sentiment de sécurité. Je crois que c'est cela la base même d'un contrat local de sécurité. C'est la mobilisation de tous et j'y vois quelque chose d'essentiel, un pas important qui permet réellement, non pas de rester dans le domaine des « y a qu'à » : « appeler la police », « demander des postes en plus », « demander des enseignants en plus » mais de reconnaître qu'il est de notre responsabilité d'oeuvrer dans ce sens. A partir du moment où toute une synergie permet de reconstruire quelque chose là où il y a des secteurs déstabilisés, je crois que c'est une force énorme de dire : j'ai ma responsabilité, nous en tant qu'élus on l'a, l'Etat l'a, la justice l'a, les enseignants l'ont. Je crois que si vous aviez pu assister à notre conseil de quartier sur ce thème-là, vous auriez constaté que les gens présents ont senti cette force, ils se sont sentis eux-mêmes en sécurité pour aller plus loin dans leur place à l'intérieur du quartier.

J'aimerais intervenir sur un point plus spécifique : les difficultés d'insécurité sont ressenties certes en ville, les problèmes de délinquance sont certes présents en ville mais on le sait, les difficultés se déplacent d'un secteur à l'autre, y compris sur la périphérie. Je comprends tout à fait les raisons techniques qui n'ont pas permis que le contrat local de sécurité prenne une logique d'agglomération pour une raison très simple, c'est qu'en ville c'est la police, dans la périphérie c'est la gendarmerie qui interviennent mais je souhaiterais que sur un certain nombre de thèmes, en particulier pour la délinquance des jeunes on puisse pour un certain nombre d'actions aller plus loin qu'uniquement le seul territoire de Besançon. En effet, les difficultés de repères sont aussi fortes pour les jeunes quand ils sont dans un collège ou un lycée de Besançon ou de la périphérie. Quand on écoute les maires de la périphérie, ils disent eux-mêmes qu'ils rencontrent des problèmes maintenant dans leur secteur. Alors c'est vrai que ce n'était pas possible, j'en ai longtemps discuté avec M. le Préfet et avec Maurice THIRIET. Je comprends les raisons techniques qui nous empêchent de faire un travail sur l'ensemble de l'agglomération mais je pense aussi qu'il y a des thèmes sur lesquels nous devons mobiliser nos collègues élus, les responsables d'association, les responsables de l'Education Nationale des autres secteurs car les problèmes d'insécurité et de sécurité n'ont pas de frontières communales et que la logique d'agglomération, le rapport Sueur l'a montré d'ailleurs, prévaudra peu à peu.

M. PINARD : Deuxième intervention mais très rapide, c'est à propos de ce que vient de dire Paulette. Le pouvoir régalien est tellement d'exception que l'Etat l'a divisé entre deux forces tellement c'était capital : la police et la gendarmerie. Est-ce qu'on a l'assurance d'une complémentarité meilleure et d'une distribution rationnelle des périmètres dans ce département ? J'espère qu'on aura bientôt des informations, qu'on réfléchira sur la bonne distribution des moyens.

Et puis un mot seulement par rapport à ce que vous avez évoqué. Cela me faisait penser effectivement aux difficultés qu'ont les rosiers, ils n'aiment pas les limaces et quand DEROULEDE a insulté JAURES parce qu'il le traitait d'internationaliste ami des «Boches», JAURES s'est battu en duel avec lui disant : j'entends grimper les limaces (rires).

M. LE MAIRE : Que de souvenirs historiques.

M. BONNET : Je voudrais répondre à Mme la Députée pour dire que je ne nie pas l'intérêt dans certains quartiers de conseil de quartier pour redynamiser la vie citoyenne et je ne me suis pas opposé au départ au premier conseil de quartier à Clairs-Soleils. Ce que je regrette, c'est le caractère systématique dans tous les quartiers au détriment d'associations de quartier qui existent, quand elles existent mais il y a quand même beaucoup de quartiers où elles existent et où elles sont représentatives. On met en place des conseils de quartier qui prétendent être totalement représentatifs du quartier mais je doute de leur représentativité. Ce n'est pas pour autant que je doute de leur efficacité, ils peuvent être très efficaces mais sont-ils représentatifs ? Cela me pose un problème en terme de vie démocratique car c'est quelque chose que la Ville impose, quelque chose qui peut parfois être réellement représentatif du quartier mais pas toujours et qui, à terme, met en difficulté la place des associations qui sont quand même essentielles dans la vie d'une ville et qui sont un lieu de démarches citoyen.

M. LE MAIRE : On connaît désormais votre position sur les conseils de quartier, Monsieur BONNET, je crois qu'il sera inutile d'y revenir puisqu'on connaît tout. C'est l'art de la répétition mais j'ai beau vous répéter que... vous n'arrivez pas à comprendre.

M. THIRIET : Premier élément : on n'impose pas. Dans certains quartiers il y a différentes associations qui se présentent comme représentatives à l'exclusion des autres, mais nous avons fait un choix qui a été décidé ici, c'est que tous les quartiers de Besançon se valent et que la citoyenneté ne se divise pas.

Je voudrais répondre très précisément aux questions qui ont été posées. Je ferai d'abord remarquer que ce contrat local de sécurité a été rédigé par les services préfectoraux, c'est-à-dire que tout ce qui concerne le diagnostic a été rédigé très précisément par eux. Par rapport au sentiment d'insécurité, effectivement il y avait possibilité de densifier encore le document, il y a un certain nombre de passages dans d'autres endroits du contrat qui me semblent un peu légers mais qui ne sont pas de notre ressort. Nous avons donné, nous Ville, dès fin novembre, notre contribution.

Pour répondre à M. JACQUEMIN au niveau des moyens nouveaux, il y a eu effectivement la transformation de certains emplois de ville en emplois jeunes mais ils ont été abondés. Il y a donc maintenant 23 agents de vie quotidienne auxquels s'ajoutent les 8 agents de police de proximité municipale. Le problème n'est pas d'empiler mais de faire vivre ensemble. Il est très clair maintenant que les agents de proximité de la police municipale n'ont pas les mêmes fonctions et cela a été défini, que les adjoints de sécurité de police nationale et tant mieux. L'autre élément aussi, c'est qu'effectivement il va y avoir des agents locaux de médiation sociale par les bailleurs, la CTB, etc. qui vont rentrer en synergie.

Je tiens à noter aussi que bien entendu la Ville, et c'était l'objet d'une délibération, aide des associations à mettre en place des emplois jeunes : ce sont les 10 % que la Ville abonde, et cela a un effet, n'en déplaise à certains, indiscutable dans le soutien scolaire, dans l'accompagnement, etc. qui permet à des jeunes d'avoir l'aide aux devoirs et un environnement un peu plus favorable que s'ils étaient chez eux.

Vous savez très bien, Monsieur DUVERGET, que je ne suis pas naturellement optimiste et que ce que je vous ai donné là pour le mois de mai, c'est une image que nous essayons de cerner au plus près. A la demande d'ailleurs de M. le Préfet, l'Observatoire de la Sécurité va examiner les infractions et les incivilités ; je dis cela pour répondre très rapidement à la personne qui ne vient jamais siéger en commission et qui ne s'est jamais excusée une seule fois -oui je n'ai jamais vu la représentation de la droite extrême dans ma commission, alors évidemment ils ne peuvent pas savoir à quoi peut servir un observatoire de sécurité-. En tous les cas, M. le Préfet a souligné que c'est un atout essentiel sur lequel on veut s'appuyer et nous sommes fiers d'être le lieu où les choses s'organisent. Et pour dire les choses très clairement, la gendarmerie elle-même a été oubliée une fois, nous avons immédiatement reçu une lettre de sa part nous disant qu'elle voulait y siéger ; donc on a un outil remarquable pour faire des préconisations.

Par rapport à la cellule d'urgence, nous avons réuni le 10 juin -on ne l'a pas proclamé- une mini cellule d'urgence pour un certain nombre de problèmes liés à l'avenue du Parc.

Je voudrais préciser à Joseph PINARD par rapport à l'Education Nationale, qu'il est écrit très clairement que la Ville va avoir 8 comités d'environnement sociaux qui sont essentiels pour l'échange d'informations et le travail de fond auprès des jeunes élèves, essentiellement dans les collèges.

En dernier point, je vous informe que M. le Maire a réuni le 13 mai les co-présidents et les responsables de commissions de tous les conseils qui étaient installés et nous leur avons fait la présentation de l'état de la situation du contrat local de sécurité à ce moment-là. Les conseils de quartier étaient très contents et ont donné leur avis et je termine là-dessus en disant que c'est expressément, Monsieur BONNET, expressément M. le Préfet qui nous a demandé que les conseils de quartier soient le lieu de la rencontre, vous pourrez le vérifier.

M. LE MAIRE : Je remercie notre Adjoint Maurice THIRIET pour le travail qui est fait. C'est un gros travail de longue haleine qui est fait et qui va se poursuivre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 21 juillet 1998.